



Séance du 14 Novembre 2019

Convocation du 7 Novembre 2019

Absents excusés : Stéphanie CHATAIGNER, Aurélien DUPOUY, Joëlle ELINE, Jean-Luc GEORGELIN, Karine GRONDIN, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Sergine BRETEAUDEAU

Monsieur Aurélien DUPOUY donne pouvoir à Monsieur Frédéric GROLLEAU

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 3 »

Approbation du plan d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de construction en matière de maisons individuelles sont très nombreuses. Après la 1^{ère} tranche du lotissement qui comptait 33 lots, les 25 lots de la seconde tranche ont tous été vendus ou réservés. La volonté des élus est de répondre le plus rapidement possible aux demandes des constructeurs.

Ainsi, la commission urbanisme a étudié le plan du futur lotissement. Le projet représenterait 44 lots pouvant recevoir 47 logements.

Après avoir présenté au conseil ledit projet, plusieurs questions restent en suspens.

Le conseil municipal a décidé de reporter l'approbation dudit lotissement afin de pouvoir étudier le plan du futur lotissement et le règlement proposé.

2 – Protection Sociale Complémentaire

L'ensemble du personnel communal a la possibilité de souscrire une garantie « Maintien de salaire ». La cotisation actuelle s'élève à 2,21 %. A compter du 1^{er} janvier 2020, la cotisation passera à 2,45 %.

Actuellement, la participation communale s'élève à 0,30 % du montant de la cotisation.

La loi oblige une cotisation égalitaire entre chaque salarié, ce qui n'est pour l'instant pas le cas.

La commune pourrait donc, à compter du 1^{er} avril 2020, appliquer une somme forfaitaire de participation communale à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Cette somme serait proratisée selon la durée du temps de travail.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 – Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022

Le contrat « Enfance et Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

L'objet de cette convention est de :

- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre,
- D'écrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires.

Elle fixe notamment le financement des structures petite-enfance sur La Romagne.

La pause méridienne n'est plus prise en compte mais elle fonctionnera jusqu'en juin 2020.

La convention présentée est conclue du 1/01/2019 jusqu'au 31/12/2022.

Elle est co-signée par l'Agglomération du Choletais, les Communes de l'AdC et la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 – Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2 » Vente de lots

Le notaire chargé de la commercialisation des lots du lotissement «Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2» demande à ce que la commune décide par délibération du conseil municipal l'attribution des lots à chaque demandeur. Le conseil décide donc d'attribuer les lots comme suit :

- . Lot n° 12 attribué à Mr BESSON Sébastien de St Christophe du Bois
- . Lot n° 17 attribué à Mr POIRON Florian et Mme AUDUREAU Séverine de La Romagne
- . Lot n° 13 attribué à Mme CHASSELOUP Cindy de St Aubin des Ormeaux

5 – Convention CISPA

Il s'agit d'une convention entre l'Agglomération du Choletais et la Commune sur le mode de fonctionnement relatif à la restauration des élèves des écoles primaires de l'agglomération pour les classes vertes au CISPA 2019/2020.

Le prix de chaque repas pris par les enfants sera facturé à la commune de La Romagne.

La commune se chargeant ensuite de le facturer aux familles.

Le prix pratiqué est le même que celui de la commune. (3,70 €/repas). Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la présente convention.

6 – Décision modificative

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison des dépenses prévues pour l'acquisition des propriétés Fonteneau et Chouteau, la vente du terrain 7 allée des Noisetiers et l'embauche d'un intérimaire pendant 3 mois, il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus lors du vote du budget 2019, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Cpte 022 – Dépenses imprévues	- 9 700,00 €
Cpte 6218 – Autre personnel extérieur	+ 9 700,00 €

Dépenses d'investissement :

Cpte 2138 – Autres constructions	+ 410 000,00 €
Cpte 2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	- 50 000,00 €
Cpte 2182 – Matériel de transport	- 20 000,00 €
Cpte 2184 – Mobilier	- 15 000,00 €
Cpte 2188 – Autres immobilisations corporelles	- 325 000,00 €

Recettes d'investissement :

Cpte 024 – Cessions d'immobilisations	+ 51 800,00 €
Cpte 2111 – Terrains nus	- 51 800,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7 - Questions et Informations diverses

a/ DIA 76 bis rue Nationale

Il s'agit de la vente de 2 parcelles situées 76 bis rue Nationale, cadastrées AA273 et AA275 d'une superficie totale de 271 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA 35 rue Bel-Air

Il s'agit de la vente d'une maison située 35 rue de Bel-Air, cadastrée AB 150 d'une superficie de 404 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ Trottoirs rue des Sports

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 12 juillet 2019, a décidé la réfection de la voirie rue des Sports. La question de refaire les trottoirs de cette même rue avait été soulevée. Un devis de l'entreprise BOUCHET Vezins de 6.101,25 € HT est arrivé en mairie. Le conseil municipal approuve le devis.